

Acte de renouvellement de concession

Concession n° 1/16/149

Le maire de la commune de Corbas,

Vu la demande présentée par M. FAURE Francis domicilié, à Corbas (Rhône), 43 Rue de l'Agriculture et souhaitant obtenir le renouvellement de la concession n°1/16/149.

Il est accordé une concession quinquennale au nom de M. PELISSIER Pierre à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de **renouvellement** pour une durée de quinze ans prenant effet le 04 mai 2022 et expirant le 04 mai 2037.

La concession est accordée moyennant la somme de cent Euros, qui a été versée au trésor public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 24 septembre 2024

Le maire

